

Signature du Contrat Local de Santé de la Lomagne Tarn et Garonnaise

## Pour agir ensemble contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Issu de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire), le Contrat Local de Santé (CLS) permet de mettre en place un programme d'actions pour réduire les inégalités sociales de santé, en partenariat avec les élus locaux et les partenaires institutionnels.

Le CLS de la Lomagne Tarn et Garonnaise est signé entre l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général de Tarn et Garonne, la communauté des communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la Ville de Beaumont de Lomagne.

• **Un territoire rural marqué par un fort vieillissement et la fréquence des situations de précarité financière.**

9741 habitants vivent sur ce territoire dont plus du tiers à Beaumont de Lomagne. Ce territoire très rural (11.8% des actifs sont des agriculteurs, soit 2 fois plus que dans l'ensemble du bassin de santé de Moissac), est également très âgé (14.2% de la population est âgée de 75 ans ou plus contre 12,2 % dans le bassin de Moissac).

Les situations de précarité financière y sont plus importantes avec en particulier une part plus élevée de foyers fiscaux non imposables (62,8% vs 59,6% dans le bassin).

• **Des densités de professionnels de santé inférieures à la moyenne départementale mais des initiatives de regroupement**

**de professionnels de santé**

Ce territoire a été identifié comme zone fragile en matière de densité médicale. Cependant une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) est en projet à Beaumont de Lomagne qui pourra répondre en partie à la question du déficit médical, en s'organisant mieux, en étant plus attractif pour de nouveaux professionnels.

• **Cinq axes pour améliorer l'accès aux soins et à la santé la santé de la population du territoire**

Ces axes ont été définis à partir du diagnostic partagé par les partenaires et les professionnels de terrain :

1 Améliorer l'offre de soins de proximité et veiller à son accessibilité

2 Préserver l'autonomie des personnes âgées

3 Permettre l'accès aux soins de droit commun des personnes en situation de handicap

4 Renforcer la prévention en direction des enfants et des jeunes

5 Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et limiter les conséquences des facteurs environnementaux sur la santé des populations.

Les acteurs locaux se sont fortement impliqués dans la préparation de ce contrat local de santé et sont mobilisés pour mettre en place les actions définies dans chacun des 5 axes.